

BULLETIN

SNUipp-FSU (61)

RETRAITE.E.S

N° 32
Mars 2016

SNUipp-FSU (61)

Espace associatif
La Pyramide
2, avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
snu61@snuipp.fr

Site départemental:
<http://61.snuipp.fr>



MARDI 22 MARS

10h30

Cité administrative
ALENCON

JEUDI 31 MARS
Journée interprofessionnelle
unitaire
(FSU, CGT, FO, Solidaires)
pour obtenir le retrait du
projet de loi Travail et
pour conquérir de
nouvelles garanties et
protections collectives

MANIFESTATION ALENCON

Le lieu et l'heure seront disponibles
sur le site du SNUipp-FSU 61
à partir du lundi 21 mars

JEUDI 24 MARS
Rassemblement
Place Foch (mairie)
17 h 30

Alors qu'une grève unitaire Fonction publique était dans le paysage le 22 mars, pour exiger des mesures fortes pour nos salaires, la plupart des organisations syndicales de la Fonction publique ont décidé de ne plus y appeler, du fait notamment de la concomitance avec la mobilisation du 31 mars contre le projet de loi « travail ». Dans ce contexte, une grève nationale unitaire dans la Fonction publique et les écoles n'est plus possible et nous le regrettons. Pour autant, nous continuons à organiser les mobilisations pour faire entendre nos revendications sur nos salaires.

Le 22 mars :

Le SNUipp-FSU vous appelle à vous mobiliser, sous les formes diverses qui se déclinent dans votre département : interpellation des élus, rassemblements, grève...

SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU?
UNE VRAIE BONNE IDÉE!



OFFREZ-VOUS UN CAFÉ
ENGAGÉ PAR SEMAINE!



Alors que le point d'indice sera finalement revalorisé d'1,2%, le SNUipp-FSU continue à revendiquer un plan de rattrapage salarial pour les enseignants du primaire.

Le rendez-vous salarial du 17 mars a rendu son verdict. Le salaire des fonctionnaires va finalement être dégelé et bénéficier d'une petite revalorisation de 1,2 % en 2 fois (0,6 % au 1er juillet 2016, puis 0,6 % au 1er février 2017).

Après six ans de blocage de nos salaires et un passif s'élevant à près 8 %, on sort enfin du gel du point d'indice. Nous constatons surtout que notre pression constante et nos mobilisations, notamment le 26 janvier dernier, ont obligé le gouvernement à réévaluer son hypothèse de départ d'un maintien du gel ou d'une augmentation symbolique de 0,3 %.

Pour autant, il s'agit plutôt d'un « micro dégel », très en deçà des attentes des agents, et dont les effets ne seront pas visibles immédiatement sur leur fiche de paye. Il faudra attendre juillet pour bénéficier d'un premier petit coup de pouce, puis février 2017 pour le second. Tout cela reste largement insuffisant.

Le contentieux salarial est loin d'être réglé pour l'ensemble des fonctionnaires et de manière spécifique pour les enseignants du primaire dont la faible rémunération est pointée du doigt. Nous continuons de demander la tenue d'autres rendez-vous « salaires » qui permettent d'aboutir à un vrai plan de rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Dans le même temps, il est urgent de régler la situation des enseignants du primaire dont la faible rémunération est soulignée rapport après rapport. Améliorer nos carrières et porter l'ISAE à 1 200 euros (à parité avec l'ISOE du second degré) est plus que jamais d'actualité alors que vont s'ouvrir des discussions dans l'Éducation nationale.

Ce sont ces demandes que nous allons continuer de porter le 22 mars à travers de multiples initiatives qui prendront des formes diverses dans les départements : interpellation des parlementaires, rassemblements, conférences de presse, grèves...



Le comité des droits de l'enfant de l'ONU tire l'oreille de la France

Malgré ses efforts, la France ne respecte pas suffisamment l'esprit et la lettre de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le ton est mesuré et la formule « diplomatique », mais le sens des remarques faites à la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU est sans ambiguïté. Elle a fait trop peu d'efforts pour répondre à ses recommandations déjà formulées en 2009*. Dans leur dernier rapport sur la situation de la France au regard de l'application effective de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), les experts onusiens s'inquiètent toujours du sort des trois millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté, d'une justice des mineurs inadéquate, des discriminations à l'égard des enfants roms, de la situation faite aux enfants de migrants, notamment dans la « jungle » de Calais et plus largement de celle des mineurs étrangers isolés. Le comité relève aussi les inégalités de traitement qui perdurent en matière d'éducation, d'accès aux soins ou d'aide sociale, entre les enfants de métropole et des DOM, tout particulièrement à Mayotte et en Guyane...

PROJET de LOI TRAVAIL porté par la ministre du Travail Mme El Khomri.

La journée de mobilisation du 17 mars à l'initiative des organisations de jeunesse a été une réussite.

Les jeunes, très concernés par ce projet de loi, se sont fortement mobilisés avec le soutien des organisations de salarié-es.

La preuve est faite que les annonces du Premier ministre pour aménager la loi travail n'ont visiblement pas convaincu et ce malgré l'offensive gouvernementale largement relayée.

Les jeunes doivent pouvoir manifester et se réunir librement. Le gouvernement doit respecter leurs droits et non multiplier les obstacles.

Le débat sur la loi est loin d'être terminé. La réécriture du texte ne touche pas au cœur du projet qui contient toujours de multiples régressions. Ce nouveau projet de texte ne répond donc pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne peut pas être synonyme de la casse du code du travail mais nécessite en revanche un changement de politique économique et sociale.

Le gouvernement doit retirer son projet, entendre les propositions alternatives portées par les organisations de jeunesse et de salarié-es et en discuter avec elles.

Fortes de la réussite de cette journée, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent les jeunes et les salarié-es à poursuivre et amplifier la mobilisation dès le 24 mars prochain, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la puissante journée de grève et de manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Rendez-vous salarial Fonction publique

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique en termes de reconnaissance sociale, d'image et d'attractivité, voici en quelques mots le résumé des conséquences de la politique de gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Pourtant, de l'avis général, l'engagement des agents publics est sans faille et reconnu. Il a été par exemple largement salué lors des attentats de 2015 ou encore dans rôle essentiel qu'ils ont joué en faveur des citoyens pour amortir les effets sociaux de la crise de 2008. C'est grâce à eux que les services publics jouent tout leur rôle dans notre pays.

La FSU n'a eu cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendues sur la question salariale dans la Fonction publique. La réponse du gouvernement, est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler.

Les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

Bientôt six années de gel de la valeur du point d'indice, après une décennie de faibles revalorisations, qui a conduit à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de traitement indiciaire par an.

Et la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, aggravée par la politique de gel de la valeur du point, combinée aux mesures des réformes des retraites depuis 2003, dégrade fortement les montants de liquidation des pensions...

Arrêtons ici le constat et les chiffres, mais il est une évidence que cette situation liée aux politiques d'austérité successives n'a que trop duré.

(lire la suite sur le site de la FSU)

BREVES

La stèle érigée en mémoire d'Alfred Locussol, partisan de l'Algérie indépendante assassiné en 1962 à Alençon, a de nouveau été vandalisée.

Après la bombe de peinture verte et les coups de marteau, la stèle qui honore la mémoire d'Alfred Locussol a de nouveau été vandalisée, avenue Wilson, devant la gare. Un épais liquide noir à l'aspect de goudron a été déversé sur le modeste monument. C'est la 5e fois depuis son installation, en 2012.

« **Nous allons porter plainte, encore**, annonce François Tollot, membre de la mission de mémoire qui a dressé la stèle. **Cet acte semble correspondre avec la date anniversaire, le 19 mars, de la fin de la guerre d'Algérie. Les nostalgiques sortent du bois...**»

TER Le Mans - Alençon : des usagers contre la fin annoncée du 17 h 28

Le collectif des voyageurs lutte pour le maintien de ce train qui part du Mans et rejoint Alençon, tous les soirs, en semaine.

Le 17 h 28, TER qui part du Mans pour rejoindre Alençon, en semaine, est l'un des plus fréquentés de la ligne. Cet omnibus dessert les six gares qui jalonnent le rail entre les deux préfectures.

Un autre évènement mémorable se prépare au cinéma du Mêlé sur Sarthe (salle Daniel Rouault)

samedi 16 avril

à 20 heures 30

(séance unique)

Merci Patron !

Un film incontournable qui fait du bien par où ça passe, en déclenchant de gros éclats de rire, la revanche des petites gens est au rendez-vous.

<http://cinepaysmelois.e-monsite.com/>

Ce BULLETIN ne demande qu'à s'étoffer.

REPETONS-LE: *votre participation est la bienvenue*. Un billet d'humeur, un article sur l'association à laquelle vous participez, des informations à partager... vous l'envoyez:

.....par voie postale à SNUipp-FSU (61)

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

.....par courriel à snu61@snuipp.fr.

Prochain BULLETIN vers la mi-avril

Contact: ROUSSELIN Christian

Espace associatif La Pyramide 2, av de Basingstoke 61000 Alençon

Tel: 02.33.26.80.95 Courriel: snu61@snuipp.fr





Comme prévu suite à la désaffiliation du SE-UNSA, une Commission Exécutive exceptionnelle de la FGR-FP s'est tenue le 2 mars 2016. Elle a décidé:

- La poursuite de la FGR-FP outil de type associatif et syndical, pluraliste et unitaire, pour lequel il sera nécessaire d'organiser la prise en compte de toutes les sensibilités.
- L'affiliation de l'ARFEN (Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale).

Concernant la légitimité des structures et assemblées de la FGR-FP, la CE a adopté le texte suivant :

La commission Exécutive Nationale est légitime jusqu'au congrès en juin 2016. Ses membres tiennent leur légitimité de leur élection ou de leur ratification au congrès de juin 2014.

Le Bureau National organe exécutif, composé de Délégués Nationaux élus par le congrès, tient sa légitimité de la CEN. Au vu des circonstances exceptionnelles et afin de pouvoir poursuivre sa mission sans ambiguïtés la CEN du 2 mars lui renouvelle sa confiance dans sa composition actuelle.

Les assemblées départementales sont convoquées par les commissions exécutives départementales qui ont toute légitimité pour le faire. Lors de ces AG les CED seront renouvelées; les candidats et les membres non renouvelables devront tous être à jour de leur cotisation au jour de l'assemblée générale (soit par l'intermédiaire de leur syndicat, soit par l'intermédiaire de l'ARFEN ou tout autre groupement affilié, soit comme adhérent direct).

Il en sera de même pour chaque délégué qui participera au congrès national de Caen.

**F
G
R
-
F
P**

A la FGRFP, le temps des assemblées générales départementales...

L'arrivée prochaine du printemps ouvre la période des assemblées générales des sections départementales de la FGR-FP. C'est toujours un temps fort dans la vie démocratique de notre association, l'occasion de faire le point sur l'activité de chaque section, d'en établir un bilan et d'en définir les perspectives.

Cette année 2016 est une année particulière: c'est une année charnière pour la vie syndicale et politique mais aussi pour notre association qui tiendra son congrès national à CAEN.

De nombreux points seront à l'ordre du jour puisqu'il sera nécessaire de se prononcer également sur l'activité nationale, notamment dans le cadre de la préparation de la motion revendicative 2016 qui définira les grandes lignes de nos revendications dans les domaines essentiels concernant les retraités (place du retraité dans la société, fonction publique, protection sociale, fiscalité...)

La participation à l'AG sera importante pour resserrer davantage les liens qui unissent les militants de toutes origines. Des membres du bureau national viendront à leur rencontre et pourront répondre aux questions posées dans le cadre toujours très convivial de ces assemblées. Celle de l'Orne est prévue pour le jeudi 28 avril 2016 (à confirmer)

Dans le département

150 retraité.e.s étaient présent.e.s devant la préfecture à l'appel de la FSU, de la CGT, de FO, de la FGR-FP le 10 mars dernier



Au lieu de se poser sempiternellement la question du coût de la fonction publique, si l'on essayait de mesurer ce qu'elle apporte ? Et si on se posait les bonnes questions... A quoi ça sert, un fonctionnaire ?

Ces services seraient-ils mieux rendus si les intérêts marchands s'en saisissaient ?

La fonction publique en France coûte-t-elle plus qu'ailleurs ?

A rebours de ce discours dominant où les services publics coûtent ne pourrait-on pas reconnaître aussi qu'ils rapportent ?

Que coûterait, en termes sociaux, sanitaires, écologiques, mais aussi économiques, l'absence de ces services ou leur renvoi à l'initiative individuelle ?

Toutes ces questions seront à l'ordre du jour de notre assemblée générale départementale le jeudi 21 avril. Ouverte aux syndiqué.e.s de la FSU, nous invitons les adhérent.e.s retraité.e.s du SNUipp-FSU à être présent.e pour participer à cette AG. Voir la lettre d'invitation jointe.

L'étude "Qui veut devenir enseignant ?" publiée en décembre confirme la perte d'attractivité du métier d'enseignant.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 5 % des élèves âgés de 15 ans (3 % des garçons et 6 % des filles) souhaitent devenir enseignants. En France, l'enseignement attire moins de 4 % des jeunes. L'attractivité du métier est de 25 % en Turquie, de 15 % en Corée et dépasse les 10 % en Indonésie, au Luxembourg et en Irlande. Elle est inférieure à 2 % en Estonie, en Allemagne, en Italie et en Hongrie.

Dans les pays de l'OCDE, si 44 % des élèves de 15 ans espèrent être cadres, seulement 1 sur 10 parmi ceux-ci rêve d'enseigner, selon l'étude « *Qui veut devenir enseignant ?* » publiée en décembre d'après les chiffres de l'enquête PISA.

Disponible à la section départementale du SNUipp-FSU 61



Loi TRAVAIL... une compilation créative

Quelques mots d'ordre dans les différentes manifestations contre le projet de loi Travail.

**Une loi tombe,
un peuple
se lève**

**Je travaille, tu travailles,
il travaille,
nous travaillons, vous
travaillez,
ils profitent**

**Nous ne serons pas
de la chair à patron**

**Loi Travail, mes
enfants ne
seront pas vos
victimes**

**Je choisis les droits
au travail contre le
travail sans droit**

**Non à la
précarité à
perpétuité**

**Ils nous
empêchent
de rêver,
on va les
empêcher
de dormir**

**Je ne veux pas
perdre ma vie à la
gagner avec la loi
Travail**

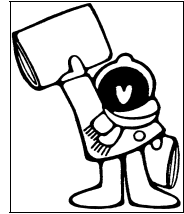
**Séparation du
Médéf et de
l'Etat**

**Nous sommes
la France
insoumise**

**Défendons
nos acquis
non la loi**

**La rue
maintenant
pour ne pas y
être dans
30 ans**

**Arrêtez vos
komri'es
Retrait du
projet
Il faut
qu'il vall'se**



Spécial Culture(s) Elles Alençon

**La longue
marche
des femmes**

Céramiques
de **Bernadette Dagens**

*Maison de la Vie
Associative (MVA)*

Du 9 mars au 16 avril



Du 19 mars au 3 avril (Atelier 51) au 51, av du général Leclerc

**Etonnantes
voyageuses**

Collages sur toile
Anne-Lise Juhel

*Médiathèque
Aveline*

Du 8 mars au
23 avril

Elles manient

Installation textile et
photographique

Léa Ciquier

Kiosque des promenades

Du 8 mars au
17 avril

**Les ouvrières
de Moulinex**

L'exposition évoque
l'histoire de Moulinex
à travers les regards
d'ouvrières

Hall de la mairie

Du 8 mars au 17 avril

**PORTRAITS
DE FEMMES**

Créations des ateliers
enfants, ados et adultes du
Centre d'Art d'Alençon

*Musée des Beaux-arts
et de la Dentelle*

8 mars au 22 mai

REGARDS

Photographies
Maia Flore

Hall au blé

Du 12 au 27 mars

ELLES

Sculptures textiles
Anne-Valérie Dupond

*Atelier 51
(voir ci-dessus)*

La FSU avait en charge l'intervention unitaire lors de la manifestation des retraité.e.s le 10 mars dernier.

Vous pourrez la lire dans son intégralité .

Alors que le projet de loi déformant le code du travail suscite une grande émotion parmi les jeunes et les actifs et conduit à une mobilisation pour son retrait, notre action s'inscrit dans la logique des mouvements sociaux de ce mois de mars contre les « réformes structurelles » qui caractérisent les politiques d'austérité.

Ce 10 mars se situe dans la continuité des actions initiées notamment depuis le 3 juin 2014 contre les politiques d'austérité du gouvernement harmonisées dans le cadre de l'Union européenne et pour la défense du pouvoir d'achat des retraités.

L'augmentation des pensions de 0,1% en octobre 2015 a été perçue comme une aumône.

Ni privilégiés, ni mendiants, les retraités ont déjà réaffirmé leur droit à pouvoir vivre dignement .

Le COR (Conseil d'Orientation des retraites) considère que la situation des retraités n'est pas inquiétante. Pour montrer cela, il attribue aux retraités un supplément de loyer fictif en plus de leur pension et répartit des revenus immobiliers sur l'ensemble des retraités alors qu'ils sont en fait concentrés entre les mains des 10% les plus riches. Cela permet de conclure que les retraités ont en moyenne des revenus supérieurs de 3% à ceux des actifs ! De qui se moque-t-on ?

Depuis plusieurs années les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer. Entre 10 et 30% des retraités vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Cette situation concerne les veuves en particulier.

Selon l'INSEE la retraite moyenne dans l'ex Basse Normandie est de 1046 € (300 € de moins qu'au niveau national). Pour les femmes, la retraite moyenne est inférieure à 800 €.

En matière de retraite, les mesures régressives s'accumulent après les réformes de 1993, 2003, 2010 et 2014.

Dans les années 1990, les retraites représentaient 75 à 80% des salaires quand elles étaient complètes avec 37,5 annuités de cotisation et à 60 ans.

Une personne qui part en retraite aujourd'hui touche 10% de moins que celle qui a pris sa retraite il y a 5 ans. Les nouveaux retraités qui commencent à travailler dans un emploi stable plus tard ne pourront jamais atteindre à 62 ans les 42 voire les 43 annuités et devront, si leur santé le leur permet, prolonger jusqu'à 67 ans s'ils ne sont pas devenus chômeurs avant ! Celui qui débute un emploi stable à 25 ans aurait 37 annuités à 62 ans et percevrait à cet âge une retraite inférieure à la moitié de son dernier salaire.

La revalorisation des retraites a d'abord été décalée donc retardée : elle est passée du 1er janvier au 1er avril sous Sarkozy et du 1er avril au 1er octobre sous Hollande. Les pensions sont quasiment bloquées depuis 2013. De ce fait, le pouvoir d'achat des retraités est amputé. Il est d'autant plus urgent de revaloriser les pensions que de nombreuses mesures ont grevé le budget des retraités et que la part des dépenses contraintes augmente.

La contribution additionnelle de solidarité a été mise en place (0,3% sur les retraites supérieures à 1200 €) ; la demi-part fiscale pour les veufs, veuves et divorcés a été supprimée ; la majoration pour 3 enfants est devenue imposable .

Ces deux dernières mesures ont rendu imposables de nombreux retraités qui se sont trouvés également assujettis à la CSG à 3,8 ou à 6,6 % avec comme conséquence la perte de l'allocation logement et de l'accès à des tarifs sociaux pour les transports par exemple. De nombreux retraités qui en étaient dispensés ont dû payer la taxe d'habitation et la redevance télé. Le gouvernement a fait semblant de découvrir des mesures que dénonçaient les organisations syndicales. Il a alors décidé d'exonérer ceux qui n'y étaient pas assujettis précédemment.

Progression de 0,1% des pensions en octobre 2015 au lieu d'une augmentation de 0,9% inscrite dans la loi adoptée en 2014. Certains retraités ont donc vu leur retraite augmentée de 1 à 2 € par mois à partir d'octobre 2015 puis leur mutuelle augmenter de 10 à 20 € par mois en janvier 2016.

Le patronat avec le soutien de 3 organisations syndicales (CFDT, CFE/CGC et CFTC) a décidé de bloquer les retraites complémentaires pour les 3 prochaines années. La revalorisation sera calculée sur l'indice des prix moins 1%, autant dire rien compte tenu du taux d'inflation. Ils ont également négocié le report de l'âge de la retraite à 63 ans. Cela aura forcément un impact pour les carrières incomplètes et pour les chômeurs en fin de droits qui subiront une nouvelle décote. Cela imposera à certains d'attendre 67 ans pour partir en retraite et éviter une lourde décote.

Actuellement, les pensions de réversion sont de l'ordre de 645 € par mois et concernent à 89% des femmes avec un cumul retraite plus réversion limité à 1665 € brut mensuel dont il faut déduire la CSG, le CRDS et la CASA, plus de 7% .

La fusion des régimes complémentaires se traduira par une baisse de la réversion notamment pour ceux bénéficiant du régime cadre ARRCO, le régime AGIRC étant moins avantageux.

Plus fréquemment que les actifs, les retraités doivent faire face au renchérissement de l'accès aux soins : sous couvert de responsabilisation, les gouvernements successifs ont introduit des restes à charge sur les consultations, les actes radiologiques, les boîtes de médicaments... Dans le même temps la médecine privée envahit l'hôpital public avec la généralisation des dépassements d'honoraires. Avec cette logique de déremboursement et de privatisation des actes médicaux, les mutuelles ne cessent de compenser le désengagement de la Sécurité Sociale par le biais d'augmentations des cotisations.

Plusieurs rapports (OCDE, Cour des Comptes, COR...) montrent que les reculs sociaux sur les retraites risquent de s'accroître.

Nous assistons à une entreprise de liquidation de la retraite par répartition.

Ne laissons pas faire cela. Agissons avec les actifs pour empêcher cette nouvelle régression sociale.

NOUS REVENDIQUONS AUJOURD'HUI :

.....le retour à une véritable revalorisation des pensions le 1er janvier ;

.....l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur l'évolution des prix qui enregistre une moyenne inférieure de 1% par rapport à l'indice des salaires ;

.....une pension au moins égale au SMIC revalorisé pour une pension complète ;

.....la défense des pensions de réversions et leur déplafonnement dans le régime général ;

.....la remise en place de la demi-part fiscale des veufs et veuves et de l'exonération fiscale de la majoration familiale.

POUR CELA DES MOYENS FINANCIERS POURRAIENT ÊTRE DEGAGES

La fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros.

Les cotisations qui assurent la protection sociale (mal nommées charges) sont passées de 24% du PIB en 1980 à 22% en 2015. Ce qui fait un manque à gagner de 40 milliards pour la protection sociale. Les exonérations de cotisations sociales représentent 20 milliards d'euros.

En 2014 les profits cumulés des entreprises du CAC 40 s'élevaient à 231 milliards d'euros. Une partie substantielle a été distribuée aux actionnaires. Ces profits ont fait un bond de 38% au premier semestre 2015 alors que le chiffre d'affaires de ces entreprises n'a augmenté que de 3%. En 30 ans, le total des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20 quand la masse salariale ne l'était que par 4,5 !

Une autre répartition des richesses basée sur une réforme fiscale plus juste permettrait de mieux satisfaire les besoins sociaux.

CITOYENS MOBILISES nous sommes 16 millions de retraités soit près d'un quart de la population française.

Gouvernement et patronat s'en inquiètent. Ils prennent donc prétexte de ce progrès pour reculer l'âge de la retraite, faisant mine d'ignorer que si l'on vit plus vieux c'est surtout parce que l'on travaille moins longtemps et moins durement. Il fut un temps où l'âge de la retraite était proche de la fin de vie. C'était avant le Front populaire, le Conseil national de la Résistance et les luttes sociales qui ont parcouru le XX^{ème} siècle. Il faudrait aujourd'hui renoncer à ces conquêtes sociales et adhérer aux logiques de l'austérité.

L'austérité suscitée par les décideurs de l'Union européenne n'a pas eu d'effet sur l'économie réelle et sur l'emploi. La dette de la France a doublé en 10 ans. Le chômage continue à progresser.

C'est cette spirale qu'il faut inverser. Défendre les revendications des retraités est non seulement indispensable pour eux-mêmes mais également pour redresser l'économie et restaurer la confiance. Car les retraités contribuent au développement de la société comme consommateurs et au travers de multiples activités d'intérêt général et social indispensable. Cela va de la garde des petits-enfants, à l'aide aux devoirs mais aussi à l'engagement dans des associations, des syndicats, des conseils municipaux...

Par notre travail, nous avons produit des richesses qui ont permis le développement de la nation et la solidarité entre les générations. A la retraite, nous accompagnons les nouvelles générations et favorisons la vie sociale.

Au lieu de nous stigmatiser le gouvernement serait bien inspiré de nous écouter. Mais il ne nous écouterait que si nous sommes nombreux à l'interpeller.

Nous constituons une force que le gouvernement ne doit pas négliger.

TOUS ENSEMBLE exigeons de pouvoir vivre dignement notre retraite !

Et soyons solidaires des jeunes et des actifs qui agissent contre les régressions sociales